

Dans ce numéro :

**INFORMATIONS FINANCIERES FIABLES,
GAGE DE CONFIANCE POUR LES
PARTENAIRES ET OUTIL DE DECISION
ET DE GESTION POUR LES DIRIGEANTS
D'ENTREPRISE**

LE MOT DU PRESIDENT

Vous lisez actuellement le n°12 de Flash Compta que le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC), institution de normalisation et de régulation comptable, de recherche et d'information en comptabilité, édite maintenant depuis novembre 2006. Avec la mise en œuvre attendue du Report on Standards and Codes (ROSC) Accounting & Auditing, le référentiel comptable national, le PCG 2005 ainsi que ses plans et guides comptables sectoriels d'application devront être actualisés pour être en phase avec l'évolution récente des normes comptables internationales IAS/IFRS.

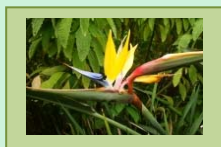
Flash Compta devra contribuer à faire connaître les changements qui vont intervenir dans la doctrine comptable, leurs tenants et aboutissants, le pourquoi et le comment des modifications, leurs impacts sur la comptabilité des entreprises*.

Dans cette perspective, Flash Compta se propose de paraître dorénavant tous les deux mois, puis mensuellement, et d'ouvrir ses colonnes à tous ceux qui ont leur mot à dire, enseignants, chercheurs, étudiants ou praticiens de tout bord, pour contribuer aux efforts sans cesse renouvelés de réflexion, d'interrogation ou d'explication sur la doctrine comptable. Les contributions pourraient être autant des rubriques courtes que des écrits plus denses couvrant un large éventail de thèmes allant de la conception à l'enseignement et à la mise en vigueur des normes comptables. Les mémoires des étudiants, sous une forme condensée, seraient particulièrement les bienvenus.

Flash Compta appelle ainsi non seulement les entités représentées à l'Assemblée Générale du CSC, mais aussi les lecteurs faisant partie de la sphère de la comptabilité à prendre l'attache du Secrétaire Général du CSC, Directeur de la publication, pour convenir des modalités de leur participation à cette œuvre de longue haleine.

* Quant à la mise à jour des normes comptables applicables au secteur, les IPSAS, le chef de filat est confié à l'OEFCM.

Le mot du Président	1
Le CGA Vakinankaratra prêt à relever le défi malgré la rupture du financement	2
Des femmes chefs d'entreprise formées et récompensées par le programme EMPRETEC	3
Les principales modifications et compléments apportés par la LF 2010	4
Quelques explications sur la valeur ajoutée	4



*Le Conseil
Supérieur
de la
Comptabilité
Vous Souhaite
Une bonne et
heureuse Année
2010*

LE CGA VAKINANKARATRA EST PRET A RELEVER LE DEFI

Le samedi 30 janvier au FOKRIFA à Antsirabe, le Centre de Gestion Agréé CGA Vakinankaratra a tenu son Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC), organisme national de normalisation comptable, initiateur et promoteur du projet CGA, a assisté à cette réunion pour le suivi et le contrôle mais également pour mettre à la disposition du CGA deux matériels ordinateurs pour l'aider à développer son portefeuille de membership grâce à des produits d'appel comme le cyber café et le centre multiservices.

Stratégie et plan de pérennisation des activités du CGA déjà appliqué et avec des résultats plutôt assez probants

Plusieurs points ont été discutés pendant l'AGO dont principalement le budget 2010 et la façon de pérenniser le CGA depuis la rupture de financement du projet PIC.

Pour y faire face, le CGA avec le Conseil Supérieur de la Comptabilité et le projet PIC ont élaboré un document « Stratégie et plan de pérennisation des activités du CGA ». Au commencement du projet, il y avait une stratégie pour rendre autonome progressivement le CGA mais la rupture arrivée avant le terme, il fallait élaborer ce document et l'appliquer d'urgence.

Il y a un mois que le CGA l'a mis en œuvre et il a obtenu ses premiers résultats : quelques partenaires en perspectives et une dizaine de nouveaux membres.

Des membres convaincus que le CGA leur est indispensable

Le budget a été arrêté et voté par les membres. Les membres ayant déjà bénéficiés des services (tenue de comptabilité, production d'états financiers estampillés par un expert comptable et financier, montage de projet et de business plan, appui à la recherche de financement, formations, assistance dans la phase remplissage de la déclaration fiscale) et des avantages fiscaux, n'ont pas hésité à accepter la légère augmentation des cotisations et du droit d'adhésion. Leurs charges étant allégées, ils ont un accès privilégié auprès des institutions financières et ils disposent de plus de temps « time is money » et peuvent se consacrer tranquillement à leurs activités tout en étant en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale.



Une partie des membres du CA du CGA

L'amélioration et la multiplication des services offerts

Le Cabinet d'expertise comptable n'a pas hésité à renouveler son contrat avec le CGA malgré la situation de ce dernier. Les procédures de travail ont été améliorées. L'accueil des visiteurs, principal vecteur de communication, a changé.

Le CGA Vakinankaratra offre désormais d'autres prestations aux membres et aux non membres. Il en est ainsi de la gestion du personnel d'une entreprise membre, de la communication des opportunités d'affaires qui pourraient intéresser les membres. C'est le cas de l'appel à projet lancé par l'ONUDI. La mise en relation de l'offre et de la demande du marché de travail, des produits, des services ...

Le CGA offre également ses services aux entités non membres. Ces entités sont celles qui ne satisfont pas les conditions requises par les textes réglementaires (entité réalisant un Chiffre d'Affaires inférieur à 200 000 000 Ar entre autres) ou celles ne voulant pas pour le moment adhérer au CGA mais souhaitant lui confier quelques prestations.

Il faut remarquer que les seules ressources du CGA actuellement sont le fonds constitué par les droits d'adhésion et les cotisations.

Les autres CGA opérationnels et la multiplication de création de CGA en perspectives

Les autres CGA : Analamanga et Haute Matsiatra sont autonomes financièrement. Quant au CGA Anosy, la conclusion d'un partenariat hautement intéressant est en cours de finalisation. Contrairement au lancement du CGA, en 2007, les cabinets d'expertise comptables et financière et les groupements professionnels n'hésitent plus à s'investir dans le CGA et s'organisent actuellement pour leur création. Ils n'ont plus de doute quant au succès des CGA. Le chemin est tout tracé maintenant.

DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE FORMEES ET RECOMPENSEES PAR LE PROGRAMME EMPRETEC

LE PROGRAMME EMPRETEC

Cette année, le programme EMPRETEC de la CNUCED, programme de formation et d'encouragement à l'entrepreneuriat dans les pays en développement, récompense trois gagnantes femmes chefs d'entreprise. Les noms des lauréates seront annoncés pendant la session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de la CNUCED, qui aura lieu du 26 au 30 avril 2010 à Genève.

Les finalistes du deuxième prix EMPRETEC ont créé ou développé des sociétés aujourd'hui florissantes malgré les conditions difficiles imposées par l'actuelle récession mondiale.

Les récompenses prennent la forme de visites d'étude dans des établissements très innovants dans les domaines pertinents pour les entreprises lauréates. Suivant leurs besoins, ces dernières peuvent utiliser leur prix pour participer à des formations, à des séminaires ou à des activités en réseau.

Le Prix de la femme chef d'entreprise a été inauguré en 2008 avec une série de prix qui seront décernés chaque année.

« Ces femmes sont des pionnières du développement, et peuvent servir de modèles aux autres, a déclaré Supachai Panitchpakdi, Secrétaire Général de la CNUCED. J'espère que ce nouveau prix de la CNUCED contribuera à mettre en évidence les difficultés rencontrées par les femmes dans l'entrepreneuriat et incitera les femmes de tous les pays à relever le défi et à créer leur entreprise. »

Pour faire leur choix, les experts se sont appuyés sur des critères tels que l'esprit d'entreprise des candidates, les résultats de leur société, son rayonnement au niveau local, national ou international, l'originalité et la qualité des produits ou des services proposés. C'est un jury qui sélectionnera les trois gagnantes parmi les dix finalistes.

Les motivations des entrepreneurs sont diverses: se positionner sur un marché inexploité, réaliser un vieux rêve, être indépendant, s'épanouir, créer des emplois, remédier à des problèmes sociaux, être plus libre et mieux équilibrer vie professionnelle et vie privée.

LES TEMOIGNAGES DES TROIS LAUREATES DE 2008

En 2008, le premier Prix de la femme chef d'entreprise a été décerné à Mme Sana Zaal Burgan, fondatrice d'une entreprise qui promeut les services médicaux jordaniens auprès de clients internationaux pratiquant le « tourisme médical », pendant la douzième session de la CNUCED.

« En Jordanie, les formations Empretec m'ont permis d'améliorer mon activité, sur plusieurs plans. J'ai compris que je n'étais pas folle et que j'avais le même caractère que des milliers de chefs d'entreprise, sur toute la planète. » a déclaré Madame Burgan.

Madame Nyabunwa, une ougandaise, a précisé : « Je souhaite que mon entreprise, qui travaille avec la plupart des grandes sociétés de Kampala, reste le numéro un des services de nettoyage dans le pays. Elle procure un emploi à beaucoup de jeunes, dont certains sont issus de milieux défavorisés ou ont abandonné l'école. » Sa société de services de nettoyage professionnels compte 800 salariés dans tout l'Ouganda et dégage un chiffre d'affaires mensuel de 88 000 dollars.

La troisième de ce concours, Madame Hammond, a confié : « Après avoir participé à la première édition de l'atelier de formation Empretec en 1990, j'ai pris conscience des opportunités offertes par ce secteur. Grâce à Empretec Ghana, qui détient une participation dans l'Export Development and Investment Fund (EDIF), j'ai obtenu un prêt qui m'a permis d'acquérir de nouveaux outils. »

Plusieurs études ont montré que les petites et moyennes entreprises (PME) étaient essentielles à un développement économique équilibré et durable. Dans les pays industrialisés, les PME représentent environ 95 % du tissu industriel, et leur réputation de créativité et d'innovation n'est plus à faire. Dans les pays en développement, en revanche, elles sont souvent encore trop peu nombreuses. Ce qui distingue les finalistes du prix de la CNUCED, c'est leur capacité de vaincre les obstacles que ces petites entreprises rencontrent habituellement dans ces pays.

Source : Programme EMPRETEC de la CNUCED

Les principales modifications et compléments apportés par la LF 2010

Révision à la baisse des taux des impôts : IR – IRSA (pour la tranche sup à 250 000 Ar) – IRCM - IPVI
24% → 23%

Autres :

- Assujettissement à l'IR des associés gérants majoritaires
- Nécessité d'autorisation avant suspension du paiement de l'acompte provisionnel afin de faciliter le suivi
- Assujettissement à la TVA par option devenu définitif : généralisation progressive sans aucune possibilité de déclassement
- Exonération à la TVA des matériels et équipements agricoles et sportifs à usage public
- Obligation de paiement par chèque, virement et cartes bancaires entre assujettis à la TVA : sécurisation des recettes fiscales, amendes 100% du montant des transactions effectuées
- Nouveaux tarifs du droit de timbre de passeports, tarifs réduits de moitié pour les missionnaires et leurs conjoints résidant à Madagascar ainsi que pour les étudiants étrangers effectuant des études à Madagascar

CSC

Veuillez nous écrire ou nous adresser un mail si vous voulez recevoir le FLASH COMPTA périodiquement

Veuillez noter nos coordonnées

[Lot V A 44 H Tsiadana,](#)

[Antananarivo 101](#)

Téléphone : 22 383 14

Messagerie : csc@csc.mg

Site web : www.csc.mg

Le Secrétaire Général du CSC

Victorine RAMELINA

Quelques explications sur la valeur ajoutée

Il n'y a pas d'entreprise qui ne crée pas de valeur ajoutée. Plus l'entreprise augmente la quantité de sa valeur ajoutée, plus elle se développe : ses employés sont plus sereins, ses partenaires confiants, la marge commerciale lui permet de défier les concurrents et d'obtenir de bénéfices importants.

La notion de valeur ajoutée

La valeur ajoutée est une notion de comptabilité qui permet de mesurer la valeur créée par un acteur économique.

Elle représente l'augmentation de la valeur créée par la société, valeur qu'elle ajoute aux biens et services achetés: écart entre le chiffre d'affaires d'une société et les valeurs d'achat de toutes les matières premières, produits semi-finis et services utilisés dans le cadre de l'exploitation de la société.

Lorsqu'une entreprise vend un produit, elle n'est pas la créatrice de tout ce qui compose le produit. Le plus souvent, elle a acheté des matières premières, des produits semi-finis (intermédiaires), elle utilise de l'énergie et des services produits par d'autres. Elle effectue une production à partir de tous ces éléments en utilisant du travail et c'est par ce travail qu'elle crée de la valeur (valeur qui s'ajoute aux valeurs des biens et services qu'elle a achetés et qu'elle transforme. La différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des dépenses qu'elle a engagés pour se procurer les biens et services qu'elle transforme, représente la valeur ajoutée. Les dépenses d'acquisition des biens et services qu'elle utilise constituent des consommations intermédiaires puisqu'il s'agit de biens et services qui seront transformés donc consommés et parce qu'ils participent à la production d'un bien ou d'un service final (elles sont donc intermédiaires).

Comment calculer la valeur ajoutée

On obtient la quantité de la valeur ajoutée par la relation suivante :

Valeur ajoutée = production vendue ou stockée - consommations intermédiaires

la *production vendue* est mesurée par les quantités vendues multipliées par le prix (la production vendue correspondant au chiffre d'affaires), les *consommations intermédiaires* représentent les achats de biens et services auprès des fournisseurs de l'entreprise (matières premières, fournitures, services, énergie) nécessaires à la production.

Les bénéficiaires de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée bénéficie à tous ceux qui ont participé à la création de richesses.

Elle permet de rémunérer :

- ❖ le personnel (paiement des salaires),
- ❖ les apporteurs de capitaux (versement des dividendes aux actionnaires, versement des intérêts aux prêteurs)
- ❖ l'entreprise elle-même, pour la partie de la valeur ajoutée non distribuée (bénéfice, réserves indispensables aux futurs investissements),
- ❖ les administrations (impôts, taxes et cotisations sociales versés).